

Délibération n°2021-01-02i

Réf. Nomenclature « Actes » : 756

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Validation des dossiers de demande de subvention DETR 2021 : Sécurisation et optimisation du site d'engraissement de Saint-Martial-le-Vieux

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	81
Pouvoirs	15
Votants	96

L'an deux mille vingt et un, le 25 février et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 16 février 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Robert Gantheil est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Badia Maryse	à	Michèle Valibus	Bredèche Robert	à	Pierre Chevalier
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère
Faugeron Guy	à	Philippe Roche	Gruat Xavier	à	Pierre Chevalier
Le Gall Nathalie	à	Jean-François Michon	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Nirelli Catherine	à	Philippe Brugère	Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Ribeiro Sophie	à	Céline Parrain
Saugeras Jean-Pierre	à	Aubessard Anne-Marie	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud			

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Cornelissen Tony ; Couderc Daniel (représenté) ; Delpy Daniel (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Laurent Nathalie ; Mazière Daniel ; Peyrat Nathalie ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représentée) ; Urbain Jean-Yves.

Messieurs Claude Bauvy, Henri Granet, Gilles Magrit, Michel Lacrocq et Jean-François Loge, administrateurs au centre d'engraissement, ne participent pas au vote

Délibération n°2021-01-02i



Envoyé en préfecture le 26/02/2021

Reçu en préfecture le 26/02/2021

Affiché le



ID : 019-200066744-20210225-20210226029-DE

Le président explique que Haute-Corrèze Communauté programme budgétairement la dernière phase d'investissement sur le site intercommunal de Saint Martial pour répondre :

- d'une part à la volonté de sécurisation et d'optimisation pour les utilisateurs du site
- d'autre part pour assurer une continuité d'exploitation future de l'installation à la collectivité- propriétaire des lieux - en corrigeant la mauvaise répartition initiale de prise en charge des investissements intégrés à la structure immobilière.

L'ensemble des devis et dépenses sur cette dernière phase d'investissement se porte à 303 608 € HT selon la décomposition actuelle ci-dessous.

Le plan prévisionnel de financement fait apparaître un soutien de l'Etat fort aux vues des enjeux nationaux du projet.

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	121 443,20€	40 %
Etat autres dispositifs	121 443,20€	40 %
Participation du demandeur : autofinancement	60 721,60€	20 %
TOTAL	303 608 €	100,00%

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 4 voix contre, 20 abstentions et 72 voix pour, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de Sécurisation et optimisation du site d'engraissement de Saint Martial le Vieux, pour un montant de 303 608 € HT ;
- **DEMANDE** à madame la Préfète de la Creuse l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « opération relevant du développement économique », au taux de 40 % soit une subvention sollicitée de 121 443,20 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A la majorité	
Votants	96
Pour	72
Contre	4
Abstention	20

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 25 février 2021

Le président,
Pierre Chevalier

